GARANTI 2010

Un titre à capital garanti à l'échéance sur les Marchés Emergents :
- Brésil
- Russie
- Inde
- Chine

Indexation sur la performance de l'indice S&P BRIC 40 les 4 premières années et indexation sur la moyenne des performances de l'indice observées les 4 dernières années

Le remboursement peut intervenir à chaque date anniversaire de l'année 4 à 7, au gré de l'émetteur (de façon discrétionnaire), au pair majoré de 8,5% par année écoulée depuis le lancement

Une garantie intégrale du capital à l'échéance

Durée d'investissement conseillée : 8 ans (en l'absence de remboursement par anticipation)

Eligibilité : Contrats d'assurance-vie et comptes titres

Classification : Titre de créance complexe

CREDIT SUISSE

Investir sur les marchés émergents

DES GAINS INÉGALÉS POUR LES ACTIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS EN 2009

Performance de l'indice MSCI Emerging Markets vs. MSCI World[1]

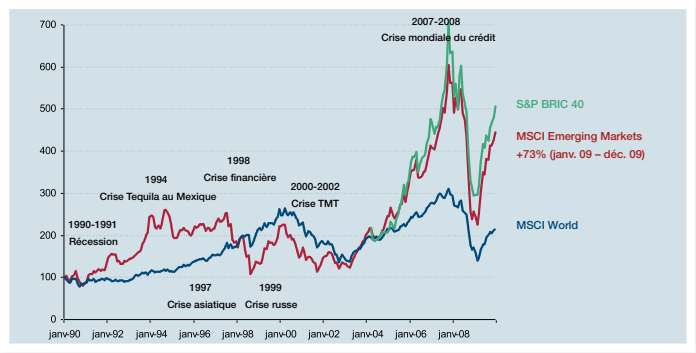

Source : Bloomberg, janvier 1990 - décembre 2009

Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.

Les actions des marchés émergents varient plus fortement que celles des marchés développés : la volatilité est plus marquée sur les marchés émergents.

VERS UN MONDE MULTIPOLAIRE

Les marchés émergents ont réussi à progresser durant la dernière crise et ils présentent des perspectives intéressantes de croissance pour les années à venir, en particulier par rapport aux pays développés. La production économique des économies émergentes a triplé ces dix dernières années et le FMI s'attend à ce qu'elle gagne encore 50% ces cinq prochaines années. Les marchés émergents devraient représenter à l'avenir les principaux vecteurs de croissance mondiale.

Croissance attendue des économies émergentes dans les 20 années à venir

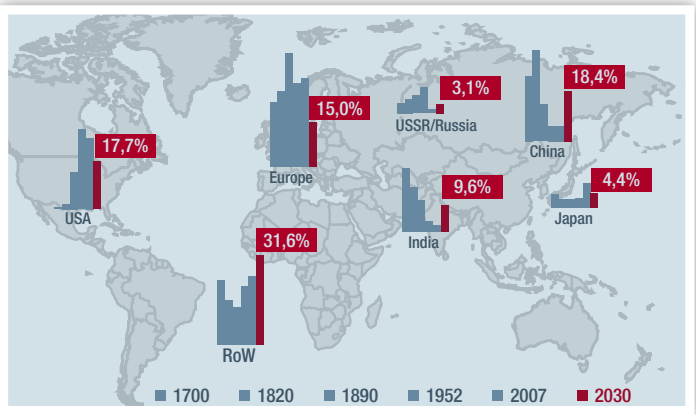

Source : Angus Maddison, Credit Suisse, 2010

[1] L'indice MSCI Emerging Markets est un indice de capitalisation de marché, ajustée du flottant de ses constituants, qui mesure la performance de l'ensemble des marchés émergents actions. L'indice MSCI World est un indice de capitalisation boursière, ajustée du flottant destiné à mesurer la performances des marchés actions des économies développées mondiales.

L'indice S&P BRIC 40

L'indice S&P BRIC 40 est composé des 40 entreprises majeures provenant de quatre marchés émergents : Brésil, Russie, Inde et Chine. Toutes les sociétés constituant l'indice remplissent les critères minimum définis pour cet indice en matière de capitalisation boursière et de liquidité*.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

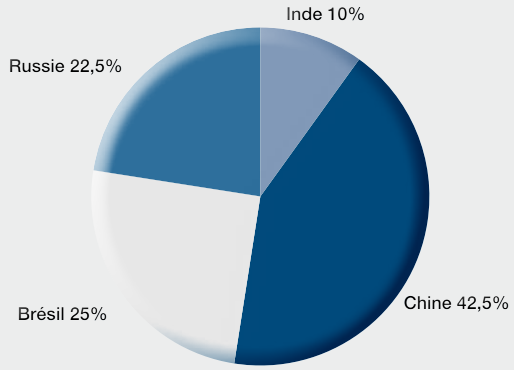

RÉPARTITION SECTORIELLE

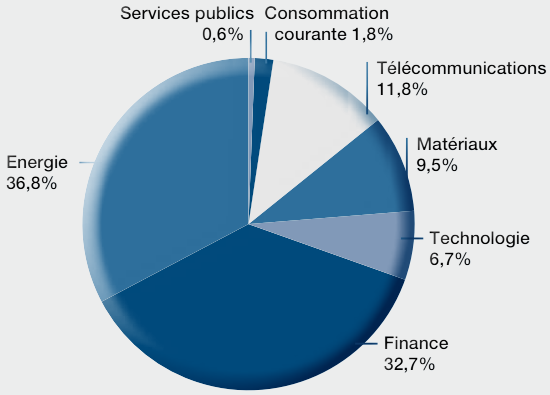

TOP 10 DES ENTREPRISES COMPOSANT L'INDICE

Entreprise	Pays	Pondération
OAO Gazprom ADR	Russie	10,27%
Petrobas SA ADR	Brésil	6,74%
China Mobile	Chine	6,32%
Vale SA-ADR	Brésil	5,26%
Itau Unibanco Holding SA-ADR	Brésil	4,99%
Ind & Comm Bank of China H	Chine	4,78%
China Life Insurance H	Chine	4,27%
Bank of China H	Chine	4,09%
Banco Bradesco SA Prf ADR	Brésil	3,68%
China Construction Bank H	Chine	3,57%

Source : Standard and Poor's, au 31 décembre 2009

Les informations concernant l'indice sont disponibles sur le site suivant : http://www.standardandpoors.com/indices/sp-bric-40/en/us/?indexId=sps40-bricusdcw--p-------

* Critères minimum définis : Les actions doivent avoir une capitalisation de marché ajustée du flottant supérieure à 1 milliard de dollars, et une valeur traitée moyenne sur 3 mois supérieure à 5 millions de dollars

Le remboursement de BRIC Garanti 2010 à l'échéance des 8 ans

→ Indexation sur la moyenne des performances de l'indice observées les 4 dernières années

A l'issue des 8 ans, si BRIC Garanti 2010 n'a pas été précédemment remboursé par Credit Suisse, on observe aux dates anniversaire la performance de l'indice de l'année 4 à 8. BRIC Garanti 2010 est remboursé à hauteur de :

L'intégralité du capital initial*
+
la moyenne des performances de l'indice S&P BRIC 40 observées de l'année 4 à 8 (soit 5 dates anniversaire)

Si cette moyenne est négative, elle sera retenue comme nulle. Dans ce cas, l'investisseur recevra à l'échéance l'intégralité de son capital investi*.

Pendant les 4 premières années, la valeur de marché de BRIC Garanti 2010 évolue en fonction de l'indice S&P BRIC 40, des taux d'intérêts et de la volatilité.

	Performance de l'indice
Lancement	0%
Année 1	-15%
Année 2	-5%
Année 3	10%
Année 4	5%
Année 5	35%
Année 6	50%
Année 7	65%
Année 8	20%

Exemple 1
Moyenne des performances de l'année 4 à 8 = +35%
L'investisseur reçoit à l'issue des 8 ans : 100% + 35%, soit 135% du capital initial*

	Performance de l'indice
Lancement	0%
Année 1	10%
Année 2	-5%
Année 3	-15%
Année 4	-10%
Année 5	-30%
Année 6	-20%
Année 7	2%
Année 8	5%

Exemple 2
Moyenne des performances de l'année 4 à 8 = -11%
L'investisseur reçoit à l'issue des 8 ans : 100% du capital initial*

BRIC Garanti 2010 peut être remboursé par anticipation au gré de Credit Suisse

→ un gain prédéfini de 8,50% du capital initial par année écoulée depuis le lancement en cas de remboursement par anticipation par Credit Suisse

De l'année 4 à l'année 7, à chaque date anniversaire, Credit Suisse a la possibilité de rembourser par anticipation BRIC Garanti 2010. BRIC Garanti 2010 est remboursé à hauteur de :

L'intégralité du capital initial*
+
un gain prédéfini de 8,50% du capital initial par année écoulée depuis le lancement

Année d'activation	Valeur de remboursement par anticipation	Taux de Rendement Annuel
4	134,0% = 100% + 4 x 8,5%	7,6 %
5	142,5% = 100% + 5 x 8,5%	7,3 %
6	151,0% = 100% + 6 x 8,5%	7,1 %
7	159,5% = 100% + 7 x 8,5%	6,9 %

Le remboursement par anticipation est discrétionnaire. Il peut être activé à l'initiative de Credit Suisse aux dates anniversaire prédéterminées.

Pendant les 4 premières années, la valeur de marché de BRIC Garanti 2010 évolue en fonction de l'indice S&P BRIC 40, des taux d'intérêts et de la volatilité.

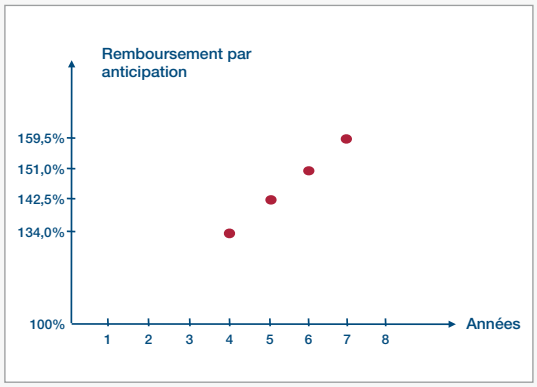

Exemple :
Credit Suisse rembourse par anticipation BRIC Garanti 2010 à l'issue de l'année 4. L'investisseur est remboursé à hauteur de 100% + 4 x 8,5%, soit 134% du capital initial*.

* Hors frais et fiscalité applicable

Scénarii à l'échéance des 8 ans

Cas favorable : Hausse régulière de l'indice

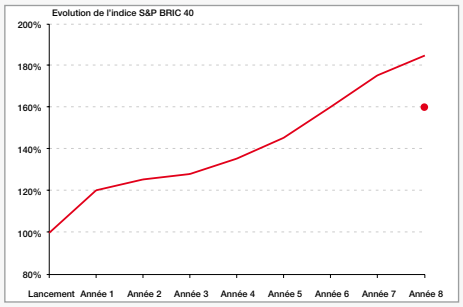

- La moyenne des performances observées de l'indice de l'année 4 à 8 est égale à +60%. L'investisseur reçoit alors **160%** du capital investi* à l'échéance des 8 ans.
- Soit un Taux de Rendement Annuel de 6,10%.

Cas médian : Hausse puis baisse de l'indice

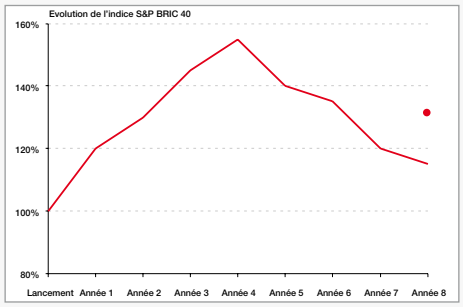

- La moyenne des performances observées de l'indice de l'année 4 à 8 est égale à +33%. L'investisseur reçoit alors **133%** du capital investi* à l'échéance des 8 ans.
- Soit un Taux de Rendement Annuel de 3,60%.

Cas défavorable : Baisse continue de l'indice

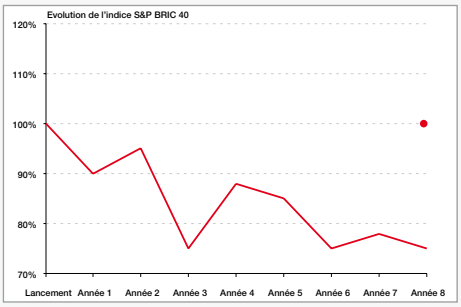

- La moyenne des performances observées de l'indice de l'année 4 à 8 est égale à -18%. L'investisseur reçoit alors **100%** du capital investi* à l'échéance des 8 ans.
- Soit un Taux de Rendement Annuel de 0,00%.

BRIC Garanti 2010 peut être remboursé par anticipation au gré de Credit Suisse

- A l'issue de l'année 6, Credit Suisse rembourse par anticipation BRIC Garanti 2010. L'investisseur reçoit alors **151%** du capital investi*.
- Soit un Taux de Rendement Annuel de 7,10%.

Remboursement par anticipation par Credit Suisse

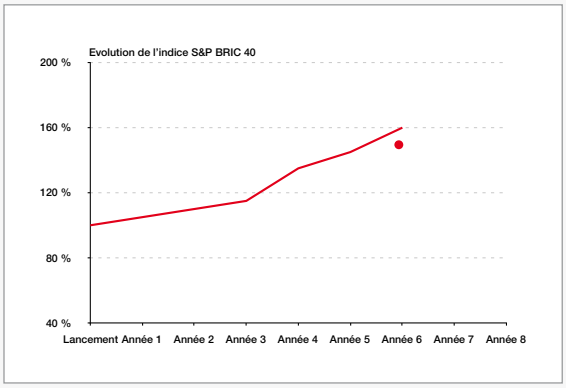

— Valeur de l'indice S&P BRIC 40
• Remboursement de BRIC Garanti 2010

* Hors frais et fiscalité applicable

Avantages

- L'investisseur bénéficie d'une garantie totale du capital investi* à maturité.
- En cas de remboursement anticipé, la performance distribuée est de 8,50% par année écoulée depuis le lancement.
- À l'échéance, l'investisseur bénéficie d'une indexation à la performance moyenne sur les 4 dernières années de l'indice S&P BRIC 40*.
- L'utilisation d'une moyenne permet d'amortir une baisse éventuelle de l'indice qui se produirait en fin d'investissement.

Inconvénients

- L'investisseur ne bénéficie de la garantie totale du capital que s'il conserve ses parts jusqu'à l'échéance de BRIC Garanti 2010.
- En cas de remboursement par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un gain prédéfini et limité à 8,50% par année écoulée depuis le lancement, quelle que soit la performance de l'indice S&P BRIC 40 alors constatée.
- L'indice S&P BRIC 40 est calculé hors dividendes. L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes d'actions composant l'indice.
- L'utilisation d'une moyenne vient atténuer une hausse éventuelle de l'indice qui se produirait en fin d'investissement.
- L'investisseur ne connait pas à l'avance la durée d'investissement qui peut varier de 4 à 8 ans.

Les caractéristiques

Valorisation	Quotidienne
Valeur Initiale de la part	EUR 1 000
Forme Juridique	Obligation de droit anglais
Emetteur	Credit Suisse AG, London Branch
Période de commercialisation	Du 15 septembre au 14 décembre 2010
Eligibilité	Assurance-vie et comptes-titres
Appel Public à l'Epargne	France
Code ISIN	XS0531125010
Sous-jacent	S&P BRIC 40 (Bloomberg : SBE Index)
Date d'émission	22 octobre 2010
Date de maturité	21 décembre 2018
Dates anniversaire	15 décembre 2014; 15 décembre 2015 15 décembre 2016; 15 décembre 2017 17 décembre 2018
Dates de remboursement anticipé	22 décembre 2014; 22 décembre 2015 22 décembre 2016; 22 décembre 2017
Commission et frais maximum	0,975%

* Hors frais et fiscalité applicable

Avertissement

L'attention des investisseurs est attirée en particulier sur la rubrique « risk factors » (facteurs de risque) du Prospectus de Base. Le produit « BRIC Garanti 2010 » décrit dans le présent document fait l'objet d'un Prospectus de Base approuvé par la UK Listing Authority (« UKLA ») (Royaume Uni) comme étant conforme à la Directive 2003/71/EC et le certificat d'approbation a été adressé à l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») conformément à l'article 18 de la Directive. Le présent document a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212 – 28 de son règlement général. Le Prospectus de Base est disponible gratuitement auprès de l'émetteur et des distributeurs du produit, ainsi qu'auprès de Credit Suisse Securities (Europe) Limited, 25 avenue Kléber 75016 Paris, ainsi que sur internet à travers le lien suivant : www.credit-suisse.com/structuredproducts et doit être lu conjointement avec le résumé en français et les conditions définitives du produit disponibles sur le site internet de l'AMF (http://amf-france.org) ainsi que sur celui de Credit Suisse. L'acheteur du produit « BRIC Garanti 2010 » s'expose aux fluctuations des marchés actions. L'acheteur du produit doit s'assurer, en recourant au besoin à ses conseillers financiers et fiscaux, de l'adéquation du produit à sa situation patrimoniale et à son horizon d'investissement. Le produit « BRIC Garanti 2010» a été élaboré pour un horizon d'investissement de 8 ans et l'investisseur est averti de ce que toute sortie à sa demande avant cette date se fera aux conditions de marché prévalant à ce moment là et exposera l'investisseur à un risque de perte en capital. Les informations contenues dans le présent document ne sauraient constituer une prévision de performances futures et aucune garantie ne peut être donnée quant à la performance effective du produit à un moment donné en dehors des évènements visés dans le présent document, qui requièrent que l'acheteur du produit soit toujours investi à la date concernée. Copyright © 2010 Credit Suisse et/ou ses filiales.

CREDIT SUISSE